

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Mais oui, je suis très sérieux, monsieur l'Orateur.

* * *

LES PORTS

VANCOUVER—LE MOTIF DE LA HAUSSE DU LOYER DE CERTAINS BAUX

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Le port de Vancouver procurant plus de 50 p. 100 des recettes totales encaissées par le Conseil des Ports nationaux, le premier ministre suppléant pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelle raison il a imposé une augmentation de 92 p. 100 sur le loyer des baux des plans d'eau du port de Vancouver?

● (1200)

L'hon. C. M. Drury (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas trop si je devrais essayer d'en donner les raisons au cours de la période de questions. Toutefois, le succès des activités économiques du port de Vancouver ne signifie pas qu'il ne faille pas mettre à jour les taux de location et d'opération.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudrait-il assurer la Chambre que les études de rentabilité qui ont entraîné l'augmentation considérable des tarifs imposée par le ministre pour combler les «déficits» n'ont pas tenu compte de postes sans rapport avec le précédent comme le déficit de la Voie maritime du Saint-Laurent, les déficits des ports de Halifax, de Montréal et de Québec, les pertes de capitaux subies à Pickering et le coût du champagne, du caviar et du gaz lacrymogène utilisé à Mirabel?

* * *

LA SANTÉ

LES CADRES DE L'ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les tests de la qualité de l'eau récemment annoncés par le ministre permettent-ils de détecter la présence d'éléments tels que le mercure, l'arsenic et l'amiante, aussi bien que la contamination par radiation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À CROCUS FOODS—LE POINT DE VUE DU MANITOBA

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministère de l'Expansion économique régio-

Questions orales

nale a accordé une subvention à Crocus Foods du Manitoba, il y a déjà environ deux mois, le titulaire du ministère doit sans doute être en mesure de donner à la Chambre le point de vue du Manitoba à cet égard.

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, en effet, il y a maintenant deux mois qu'une offre a été faite à cette société du Manitoba qu'on appelle la Crocus Foods, et nous attendons toujours que cette entreprise nous indique sa décision. Il va de soi, après une offre faite, que l'entreprise doit considérer cette offre en fonction de son projet et doit en analyser toutes les implications. Je présume que c'est ce qu'ils sont à faire actuellement et qu'ils ne devraient pas tarder à prendre contact avec nous pour nous indiquer quelle décision ils auront prise.

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une motion présentée aux termes de l'article 43, et d'une question posée par le député de Leeds. Je voudrais simplement rappeler le bill C-82, inscrit au *Feuilleton*, à l'attention de la Chambre et du député car il répond exactement à la question soulevée dans la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, et à la demande de renseignements du député de Leeds.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je n'ai pu saisir les premières remarques du secrétaire parlementaire, mais j'ai compris qu'il parlait du bill C-82 concernant le pont des Mille-Îles, qui, selon lui, répond à la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ainsi qu'à ma question.

Malgré tout le respect que je lui dois, je suis convaincu que le secrétaire parlementaire, involontairement sans doute, induit la Chambre en erreur, car j'ai évoqué ce sujet et posé cette question, justement à cause du bill qui n'y répond certainement pas. L'Ontario n'a pas adopté de décret du conseil et c'est pourquoi le bill actuellement à l'étude est contraire aux statuts du Canada. J'estime avoir amplement raison de poser ces questions puisque le gouvernement de l'Ontario et les Ontariens eux-mêmes se font dépouiller par le gouvernement fédéral d'un actif de 25 millions de dollars qui leur reviennent à juste titre, et ce à dater du 1^{er} mars ou comme ils voudront bien en décider. J'aimerais dire qu'ils n'en ont pas encore décidé autrement.

Il existe simplement une lettre du premier ministre de l'Ontario adressée au premier ministre du Canada, indiquant que la province ne s'intéresse pas à cette affaire de pont et qu'elle voudrait engager de plus amples discussions. Je crois savoir que les choses en sont là. En conséquence, les renseignements qu'on donne actuellement à la Chambre ne sont pas tout à fait exacts, et je demanderais au gouvernement de me donner, à la Chambre, une réponse satisfaisante.